

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 14/11/2024 L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à quatorze heure trente, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Date d'affichage 14/11/2024 Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué
Nbre de membres : Madame Madeleine BARBELETTE, Monsieur Didier LEPELTIER,
En exercice : 8 Monsieur Michel LEBOUUC, Madame Jeanine VANNIER.
Présents : 5 formant la majorité des membres en exercice.
Votants : 6

Excusés : Madame Elisabeth TROPÉE
Monsieur Patrick DEMARQUET
Monsieur Christian LAN donne pouvoir à Madame Jeanine VANNIER

Monsieur Michel LEBOUUC est nommé secrétaire de séance.

N°2024/20 Colis de Noël

Monsieur le Maire propose de distribuer des colis de Noël aux invités n'ayant pu assister au repas pour raisons de santé, et participant les années antérieures.

12 personnes ont été répertoriées pour recevoir le colis de Noël.

La répartition pour la distribution des colis sera définie entre les membres du CCAS.

Les membres de la Commission administrative, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la distribution des colis de Noël d'un montant entre 22 € et 25 €
- **DE FIXER** la liste des bénéficiaires
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'élu référent à cette affaire de commander des colis de Noël.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

